

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 6 février 2017 :**

Dans le cadre de l'aide à l'équipement d'accueil du jeune enfant, une subvention de 1 000 € est attribuée à l'EGS Petite enfance à Annonay.

Au titre du dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », le Syndicat des Trois Rivières recevra une subvention de 48 400 €.

Pour l'année scolaire 2016-2017, au titre des forfaits d'externat, les collèges privés Notre Dame et Sacré Coeur recevront respectivement un financement annuel de 174 124 € et 201 021 € pour la part fonctionnement et 158 583 € et 178 347 € pour la part personnel.

Dans la cadre du dispositif « Un permis pour l'emploi », Dynamic Auto-Ecole recevra une subvention de 500 € pour l'accompagnement d'une jeune du canton.